

***DELEGATION DE M. Josy REIFFERS***

**D -20080318**

**Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux. Signature. Autorisation.**

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Pour mener à bien cette mission, la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 septembre 2006. L'assemblée générale de l'association du 15 janvier 2008 a approuvé le plan d'actions et le budget pour l'année 2008 que vous trouverez annexés au présent rapport.

Sur un budget de 1 664 775 euros, la participation de la Ville pour l'année 2008 s'élève à 275 625 euros, sous forme d'une subvention de 132 300 euros, de prestations techniques et de services à hauteur de 141 000 euros.

Par ailleurs, l'ensemble des moyens que consacre la Ville de Bordeaux à la politique de l'emploi sont valorisés à hauteur de 402 000 euros dans le budget prévisionnel 2008 de la Maison de l'Emploi. Le détail en est présenté en annexe.

Ces moyens représentent les différentes contributions et actions des services de la Ville de Bordeaux sur la thématique de l'emploi. A ce titre, ils sont au centre de l'effort de la Ville en matière d'emploi, lequel est coordonné par la Maison de l'Emploi.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention financière dont le projet est ci-annexé,
- verser la participation, prévue au Budget Primitif 2008, soit 132 300 euros à l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux qui sera imputée sur la fonction 9 sous fonction 90 nature 6574.

## PROGRAMMATION 2008



Dans sa mission pour l'emploi sur le territoire de Bordeaux, l'année 2008 sera marquée par deux orientations majeures :

1. le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux et en particulier avec les institutions liées à la ville de Bordeaux.
2. Le renouvellement ou la création de projets visant à dynamiser l'emploi sur le territoire bordelais

### Les partenariats établis

#### Renforcement des partenariats communaux :

- avec le **PLIE**, la maison de l'emploi va augmenter le nombre d'actions menées conjointement et les actions complémentaires par la prise en charge par la maison de l'emploi de formations pour les publics du PLIE.
- avec la **Mission Locale Bordeaux Avenir Jeunes** qui propose au jeunes de Bordeaux un suivi personnalisé dans les démarches d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. La Mission locale de Bordeaux accompagne chaque année près de 4000 jeunes sur ses trois implantations bordelaises.

Le PLIE et la Mission locale sont associés dans le projet Mission emploi Bordeaux-Nord.

**L'ANPE** : partenaire constitutif de la Maison de l'emploi de Bordeaux, l'ANPE est impliquée dans toutes les actions de la Maison de l'emploi à travers sa direction Bordeaux-ville, ses 4 agences locales et ses agences sectorielles. L'ANPE assure l'essentiel du suivi des demandeurs d'emploi bordelais et de la collecte des offres des entreprises. L'ANPE est le plus important contributeur aux actions de la Maison de l'emploi.

**La direction départementale du travail** appuie la Maison de l'emploi auprès des autres partenaires du service public de l'emploi. Elle apporte sa connaissance du terrain à travers des informations statistiques et la coordination d'actions et de dispositifs. Elle mobilise des moyens et des financements autour des actions partenariales mises en place.

**Les Caps Emploi** : GIRPH et Media Hand de Bordeaux assure le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi handicapés. Sur Bordeaux, ils suivent près de 5000 personnes. Ils ont participé aux opérations visant à faciliter l'accès des entreprises à une population de travailleurs handicapés.

**L'AFPA Aquitaine** : l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes assure, par la formation et la qualification, l'insertion professionnelle durable des publics en difficulté face à l'emploi : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, jeunes ou adultes sans qualification, salariés en reconversion ou menacés dans leur emploi ...

Partenaire des entreprises, elle développe, au service de leur performance, des prestations sur-mesure : formations qualifiantes, perfectionnements, ingénierie de formation, conseil en ressources humaines. A Bordeaux, elle intervient à travers ses trois centres de formation et son service de formation professionnelle.

**L'AFRC** s'est implantée en Aquitaine en 2007. Elle a pour objet :

- de promouvoir les métiers de la Relation Client auprès du grand public, des acteurs économiques et des Institutions en contribuant, notamment, à la professionnalisation de sa filière,
- de fédérer des entreprises dotées de Centres de Relation Client autour d'une plateforme d'échanges et de réflexions sur des préoccupations communes,
- de favoriser les relations entre ses membres sur les problématiques de ressources humaines : responsabilité sociale, recrutement, formation.

Chambre des métiers et de l'Artisanat, CCI de Bordeaux, AGEFIPH, URSSAF, Assédic, ADORA...

## **Les actions programmées**

### **RAPPEL**

Le plan d'actions de la Maison de l'emploi se définit obligatoirement selon 3 domaines d'interventions (arrêté du 7 avril 2005) :

#### **1. Observation, anticipation et adaptation au territoire.**

Il s'agit de développer un diagnostic et une stratégie locale par l'analyse du marché du travail et des potentialités du territoire afin d'anticiper les besoins des entreprises et des organismes publics par des formations et des actions adaptées.

#### **2. Accès et retour à l'emploi.**

Il s'agit d'améliorer l'accueil, l'information, l'accompagnement individualisé et le reclassement des personnes sans emploi ou salariés dans un parcours professionnel en optimisant la complémentarité de l'offre de services des partenaires.

#### **3. Développement de l'emploi et création d'entreprise.**

Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et les restructurations des territoires en développant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et en contribuant au maintien et à la création d'activités.

### **Les principales actions programmées sur 2008**

#### **FORUM TERRITORIAUX**

#### **AXE 2**

Dans une logique de développement durable et devant les difficultés de recrutement dans certains secteurs et sur certains métiers, les entreprises souhaitent initier des recrutements pour des collaborateurs résidant à proximité des entreprises.

De telles manifestations nécessitent la mise en place d'un véritable maillage territorial tant avec les entreprises qu'avec les structures d'animation territoriales et d'accueil du public.

2 forums sont prévus sur l'année 2008 pour accueillir un minimum de 50 entreprises et un millier d'emplois.

#### **FORUM RECRUTEMENT EN ALTERNANCE**

#### **AXES 2 et 3**

Les entreprises cherchent à recruter en alternance. Les jeunes et les demandeurs d'emploi sont de plus en plus demandeurs de formation en alternance. La Maison de l'emploi, en lien avec l'ANPE organise un événement visant à faciliter le recrutement et la signature de contrats en réunissant les différents acteurs concernés : candidats, employeurs, centres de formation et enseignement, chambres consulaires, services publics de l'emploi.

Cette manifestation apportera un soin particulier à :

- communiquer auprès du grand public sur les filières, les entreprises et les métiers accessibles en alternance, les compétences recherchées, les débouchés
- valoriser les parcours en alternance

#### **ACCUEIL DES CONJOINTS- Groupe 2 et 3**

#### **AXE 2**

Le Conseil des Entrepreneurs avait fait ressortir la difficulté pour certaines entreprises d'attirer à Bordeaux, des collaborateurs très qualifiés.

Pour répondre à cet enjeu, la Maison de l'Emploi en collaboration avec d'autres partenaires économiques, a monté une première action en 2007 qui propose un accompagnement sur une durée de 3 mois. Deux nouvelles sessions sont programmées sur 2008.

## **ENTREPRISE ET DIVERSITE**

### **AXE 2**

Les actions menées en 2007 à destination des publics des quartiers classés en zone urbaine sensible connaissant des difficultés spécifiques ont connu un certain succès tant auprès du public que des entreprises.

2 nouvelles rencontres sont programmées sur 2008 ainsi que la production de deux films illustrant les potentialités des habitants des quartiers politique de la Ville.

Parallèlement, la Maison de l'emploi met en place une structure de détection de projet et d'amorçage centrée sur les quartiers « Politique de la Ville ».

## **GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS**

### **AXE 3**

Le Groupement d'employeurs des commerçants et artisans de Bordeaux a un peu plus de 6 mois d'existence. Son développement reste difficile mais nécessaire pour qu'il ait une véritable viabilité économique. Il lui faut parvenir à employer 20 équivalent temps plein. Il est donc nécessaire de prendre en charge la gestion administrative des contrats et le développement commercial.

Le Groupement d'employeurs sanitaire et médico-social est en phase de construction. Son démarrage génère des frais de gestion et d'organisation que la Maison de l'emploi prend en charge.

## **ACTIONS DE RECRUTEMENT POUR LE COMPTE D'ENTREPRISES**

### **AXE 3**

Les entreprises éprouvant des difficultés de recrutement et étant dans des secteurs en tension font appel à la maison de l'emploi. Sous réserve de certains critères (implantation territoriale, non concurrence avec les entreprises de placement, ...) la Maison de l'emploi apporte son assistance.

## **ORIENT' AVENIR**

### **AXE 2**

L'opération conduite sur le secteur du Grand Parc en 2007 sera conduite à nouveau sur 2008 dans un ou deux autres quartiers, toujours en partenariat avec l'ADORA. Les objectifs restent les mêmes :

- ♦ favoriser le dialogue parents/enfants sur l'orientation, impliquer les parents dans l'accompagnement de leurs enfants.
- ♦ permettre une meilleure lecture des enjeux de l'orientation professionnelle par les parents et les jeunes : connaissance des nouveaux métiers, secteurs d'activités en développement, choix des voies d'accès, etc...
- ♦ identifier des référents, des relais à l'échelle du quartier qui soient à même de proposer durablement des outils, des lieux et des moments d'échanges.

## **RENCONTRES EMPLOI-HANDICAP**

### **AXES 2 et 3**

L'intégration dans l'emploi des personnes Handicapés est une des principales préoccupations de la loi «Handicap» du 11 février 2005, qui alourdira les sanctions en 2008 pour les entreprises qui ne respectent pas les critères.

C'est pour répondre à cette préoccupation des employeurs bordelais que la Maison de l'emploi de Bordeaux et ses partenaires organise la nouvelle édition des « Rencontres Emploi Handicap » qui ont pour objectif de cette opération est de :

- ♦ mobiliser les employeurs et les travailleurs handicapés et favoriser les rencontres entre « l'offre et la demande ».
- ♦ permettre à chacun (employeur ou candidat) de gagner du temps dans la réalisation de son projet.
- ♦ favoriser l'information et l'accompagnement des employeurs et des travailleurs handicapés en rassemblant sur place l'ensemble des partenaires liés à cette problématique (CAP EMPLOI, AGEFIPH, PDITH, ANPE, DDTEFP...).

#### **PORTAIL « emploi-bordeaux.fr »**

#### **AXES 1 - 2 - 3**

Le portail de l'emploi sur Bordeaux « emploi-bordeaux.fr » lancé en 2007 est le lien entre la Maison de l'emploi et les bordelais. Il comporte 2 entrées (public et entreprises) qui sont de plus en plus fréquentées.

Pour qu'il apporte une valeur ajoutée aux internautes bordelais, son contenu nécessite une actualisation et un enrichissement qu'il faut développer. La création de dossiers thématiques et la mise en ligne d'offres sont prévues sur 2008.

#### **GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES**

#### **AXES 1 et 3**

Inscrit dans le plan d'action, cette orientation a connu des difficultés de mise en oeuvre. L'année 2008 devrait renforcer les actions dans ce domaine et aller plus loin dans l'exploitation des données de 2007.

1. **une enquête auprès des artisans bordelais liés à la CAPEB** portant essentiellement sur les besoins de recrutement et l'apprentissage. Cette enquête portait sur 270 entreprises.
2. **une enquête menée auprès des entreprises de Bordeaux Nord** afin de mieux identifier leurs effectifs et leur politique de ressources humaines.

#### **MISSION EMPLOI BORDEAUX-NORD**

#### **AXES 1 et 2**

A la suite d'une analyse du territoire mettant en évidence les besoins prévisionnels de recrutement de proximité des entreprises et des difficultés d'accès à l'emploi des habitants, le PLIE, la Mission locale et la Maison de l'emploi ont mis en place une structure expérimentale d'accueil du public et des entreprises. Cette structure doit permettre d'une part d'animer le territoire sur la question de l'emploi, à partir entre autres d'ateliers et d'une cyber-base et d'autre part de re-orienter les interlocuteurs vers le dispositif de droit commun. Cette structure élaborée en 2007 verra le jour au début 2008.

#### **INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE**

#### **AXES 2 et 3**

L'insertion professionnelle des étudiants est un enjeu important pour une ville qui compte près de 100 000 étudiants et 4 universités. Cette question est aussi un enjeu pour le rayonnement économique de la ville. Cette insertion qui concerne autant les diplômés que les étudiants qui quittent l'université sans diplôme est devenu une obligation depuis la loi LRU du 10 août 2007 qui institue aux universités une mission d'orientation et d'insertion professionnelle.

La maison de l'emploi de Bordeaux élabore une offre de service à l'intention des universités pour les accompagner dans cette mission.

#### **AUTRES CONTRIBUTIONS ET THEMES DE REFLEXION**

- **Formation d'animateur de voile au centre de voile du lac – Axe 2 : cette action a permis en 2007 de prendre en charge une dizaine de personnes en grande difficulté d'insertion professionnelle. L'action sera reconduite sur 2008 et amplifiée.**
- **Accompagnement de demandeurs d'emploi bordelais en direct et avec les associations intermédiaires. En 2008, la maison de l'emploi prévoit une capacité d'accompagnement d'une centaine de personnes – Axe 2**
- **L'emploi des seniors et les nouvelles formes de travail pour favoriser leur employabilité.**
- **Forums des métiers commerciaux, des métiers de l'informatique.**

## BUDGET 2008

NATURE DES RECETTES	MONTANT
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>1 521 450</b>
<i>Subvention Etat au titre des Maisons de l'emploi</i>	1 323 000
<i>Subvention Mairie de Bordeaux</i>	132 300
<i>Subventions autres collectivités</i>	66 150
<b>Contributions en nature</b>	<b>141 000</b>
<i>Mise à disposition de locaux Mairie de Bordeaux</i>	70 000
<i>Prestations Mairie de Bordeaux</i>	71 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 662 450</b>

NATURE DES CHARGES	MONTANT
<b>Charges de personnel</b>	<b>672 525</b>
<b>Achats</b>	<b>200 656</b>
<i>Achats d'études et de prestations</i>	176 400
<i>Achats de matières et de fournitures</i>	
<i>6061 - EDF GDF EAU</i>	5 513
<i>6063 - fournitures d'entretien</i>	5 513
<i>6064 - fournitures de bureau</i>	13 230
<b>Services extérieurs</b>	<b>218 295</b>
<i>Locations</i>	44 100
<i>Entretiens et réparations (mob. et immob.)</i>	8 820
<i>Primes d'assurances</i>	11 025
<i>Etudes et recherches</i>	132 300
<i>Documentation générale, séminaires</i>	22 050
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>385 754</b>
<i>Personnels extérieurs à l'entreprise</i>	275 625
<i>Honoraires et intermédiaires</i>	22 050
<i>Publicité, publications, relations publiques</i>	33 075
<i>Transports de biens</i>	15 211
<i>Déplacements, missions, réceptions</i>	22 050
<i>Frais postaux et télécommunication</i>	15 538
<i>Services bancaires et assimilés</i>	2 205
<b>Impôts et taxes</b>	<b>55 125</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>125 250</b>
<i>Quote-part de résultats sur opération</i>	110 250
<i>Charges diverses de gestion courantes</i>	15 000
<b>Charges financières</b>	<b>4 845</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 662 450</b>

ESTIMATION 2008 VALORISATION DES ACTIONS DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET APPUI DIRECT A LA MAISON DE L'EMPLOI		
<b>1- APPUI DIRECT A LA MAISON DE L'EMPLOI</b>	<i>En euros</i>	
<b>Prise en charge du courrier</b> (réception, distribution, affranchissement,...)	13 000	<i>Lié à l'augmentation de l'activité et à l'intégration de Bordeaux-Nord</i>
<b>Assistance travaux et équipement</b> recherche de locaux, Bordeaux-Nord, informatique,....)	8 000	<i>En partie lié à l'installation de la maison de l'emploi et donc en baisse sur 2008</i>
<b>Communication institutionnelle Maison de l'emploi</b> aide à la conception sur le site internet, plaquettes et supports, relations presses, fournitures de supports de diffusion	50 000	<i>Sur la base d'un poste Maintien et montée en charge avec la nouvelle mandature et le développement de la Maison de l'emploi</i>
<b>Assistance à la gestion et appui méthodologique</b> gestion de la Maison de l'emploi et pilotage, assistance juridique, fonds européen, aide sur les projets, secrétariat,...	40 000	<i>Sur la base d'un poste Stable</i>
<b>Mise à disposition de salles</b> (athénée municipal, maisons de quartier et maison polyvalente, salons de la mairie, ...)	30 000	<i>En lien avec le développement des actions maisons de l'emploi</i>
<b>Total 1</b>	<b>141 000</b>	
<b>2 - VALORISATIONS DES ACTIONS DE LA VILLE EN FAVEUR DE L'EMPLOI</b>	<b>2008</b>	
<b>Développement de l'emploi et de l'économie</b> : pépinière, soutien à la création et à l'implantation d'entreprises et appui aux clubs d'entreprise	100 000	<i>Prise en compte du volet emploi et ressources humaines dans la politique économique de la ville. Base : coût de 1,5 agent chargés, sur poste et appui pépinière</i>
<b>Développement du secteur de la formation et de l'enseignement supérieur</b> (appui au PRES, Travail sur l'implantation de structures nouvelles, appui sur le secteur des Chartrons)	50 000	<i>Mise en place d'actions et de moyens sur cette nouvelle problématique. Base : coût d'un agent chargé, sur poste</i>
<b>Appui à l'économie de proximité</b> (lien avec les commerçants, développement des groupements d'employeurs,...)	75 000	<i>Diffusion de l'information et promotion du commerce : appui aux groupements d'employeurs. Base : coût d'1,5 agent chargé, sur poste</i>
<b>Renforcement et adaptation du Tourisme</b>	50 000	<i>Développement de la ville dans ce secteur pour accompagner le label UNESCO et Bordeaux capitale européenne de la culture</i>
<b>Travail sur les quartiers et les publics prioritaires</b> (construction de relais, ....)	50 000	<i>Diagnostics menés sur les quartiers et animation des réseaux. Relais des informations sur l'emploi et orientation. Base : coût d'un agent chargé, sur poste. Stable, investissement de base sur les réseaux déjà construit</i>
<b>Accueil et intégration des nouveaux salariés</b> création de fichier, journées d'accueil, cocktail, ...)	7 000	<i>Développement des actions dans ce domaine pour renforcer l'attractivité de la Ville</i>
<b>Implication dans les événements sur la thématique de l'emploi</b> (Forum centre d'appel, Forum Handicap, Déjeuner Diversité, Orient'Avenir,...)	70 000	<i>Forum SNCF, au Forum 1000 emplois, rencontres Diversités, Rencontres handicaps, Manifestation Orient'Avenir. Base : coût agent chargé, sur poste. Augmentation des actions de la maison de l'emploi et donc de l'accompagnement de la Ville</i>
<b>Total 2</b>	<b>402 000</b>	
<b>TOTAL 1 + 2</b>	<b>543 000</b>	





## MAIRIE DE BORDEAUX

### CONVENTION DE PARTENARIAT 2008

>>> <<<

*Entre la Ville de Bordeaux*

*Et l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux*

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par ....., habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du .....2008, et reçue à la Préfecture le .....,

Et l'Association Maison de l'Emploi de Bordeaux, représentée par son Président, M ....., autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du .....

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le projet de création de la Maison de l'Emploi de Bordeaux a été labellisé par la commission nationale le 20 Septembre 2005. L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux a été créée le 18 mai 2006.

L'objectif de la Maison de l'Emploi de Bordeaux est d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux entreprises. Pour mener à bien cette mission la Maison de l'Emploi de Bordeaux doit associer les collectivités territoriales, fédérer l'action des pouvoirs publics et privés et ancrer le service public de l'emploi dans le territoire de la ville.

La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Maison de l'Emploi de Bordeaux et le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 septembre 2006.

#### **IL A ETE DONC ETE CONVENU :**

##### **Article 1 – Mise à disposition des moyens**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux, une subvention de 132 300 € pour participer au fonctionnement de l'association pour l'année 2008, ainsi que des prestations techniques telles que des appuis et mise à disposition d'espaces de



## MAIRIE DE BORDEAUX

communication, mise à disposition de salles municipales, assistance travaux et ingénierie sur les actions telles que la mission Bordeaux Nord. Ces prestations techniques peuvent être évaluées pour l'année 2008 à 141 000 euros.

### Article 2 – Valorisation des moyens

La Ville de Bordeaux consacre d'importants moyens à l'emploi à travers une politique en faveur de l'insertion et du développement économique. La Maison de l'Emploi s'appuie sur ces moyens pour développer une politique locale de l'emploi cohérente et dynamique. Ces moyens sont valorisés à hauteur de 402 000 euros en annexe des comptes de la Maison de l'Emploi.

### Article 3 – Mode de règlement

La subvention soit 132 300 € sera créditée au compte de l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux n° 13335 00301 04173174517 14 établissement Caisse d'Epargne Aquitaine Nord – 61 rue du Château d'Eau, 33000 Bordeaux et après signature de la présente convention.

### Article 4 – Conditions générales

L'association Maison de l'Emploi de Bordeaux s'engage :

- 1 / à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2 / à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 3 / à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 4 / à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5 / à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 6 / à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « *association soutenue par la Mairie de Bordeaux* ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

### Article 5 – Condition de renouvellement

Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.



## MAIRIE DE BORDEAUX

### Article 6 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

### Article 7 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

### Article 8 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

### Article 9 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- ⇒ par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- ⇒ par l'association Maison de l'Emploi de Bordeaux, 100 quai des Chartrons à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

**pour la Ville de Bordeaux,**

**pour l'association  
Maison de l'Emploi de Bordeaux,**

**MLLE JARTY.** -

MM. REIFFERS et MARTIN ne participeront pas au vote.

**M. REIFFERS.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de vous proposer de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Maison de l'emploi, convention assortie d'une dotation budgétaire identique à celle de l'année dernière, à savoir 132.000 euros, inscrite au budget 2008 et votée par l'Assemblée Générale de la Maison de l'emploi au début de l'année.

Je rappelle que les Maisons de l'emploi ont été créées par la loi Borloo en 2005. Celle de Bordeaux a été créée officiellement en mai 2006. Elle est opérationnelle depuis le mois de septembre 2006, sur des axes d'actions qui sont décrits dans la note.

Ce qui est prévu pour 2008 en termes d'activité est également mentionné dans la note qui a été remise aux membres du Conseil.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme DESAIGUES.

**MME DESAIGUES.** -

Mesdames, Messieurs les élus, Monsieur le Maire, ce que vous nous proposez pour 2008 c'est-à-dire le partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Maison de l'emploi et le budget qui s'y rattache, nous semble de prime à bord positif et concluant.

Néanmoins quelques remarques et questions.

L'un des objectifs des Maisons de l'emploi est d'accompagner les publics rencontrant des difficultés vers l'emploi. L'accompagnement est aussi prévu pour leur conjoint, ce qui est une bonne initiative, ainsi que pour le public des associations intermédiaires.

Première question, je ne vous demande pas une réponse immédiate, je vais la formuler différemment vu l'heure : est-ce que vous pourriez nous faire parvenir les résultats concernant l'accès à l'emploi pour l'année 2007 ainsi que les actions concomitantes afin que nous puissions bien apprécier l'action et forcément la suite ?

Deuxième question. Nous entendons beaucoup parler de regroupement en ce moment des Maisons de l'emploi, des PLIE et des Missions Locales pour faciliter la mise en place d'une politique territorialisée d'accès à l'emploi et la mutualisation des moyens.

Qu'en est-il réellement ? Parce que les missions ne sont pas les mêmes, les publics ne sont pas les mêmes, mais les missions sont néanmoins complémentaires.

Il nous semble que le regroupement servirait beaucoup plus à pallier le désengagement financier de l'Etat qui se présenterait. Donc qu'en est-il réellement ? Si vous pouvez répondre.

Troisième question. Dans le budget prévisionnel 2008 de la Maison de l'emploi - je parle surtout de ce qui est relatif au budget prévisionnel des dépenses – il n'apparaît pas clairement la subvention de 34.600 euros que la Maison de l'emploi devrait verser à la Mission Locale pour son budget 2008, Mission Locale dont le budget prévisionnel nous a été présenté récemment à l'Assemblée Générale du 2 juin 2008. Ce budget prévisionnel d'un montant conséquent : 1.880.092 euros pour les dépenses, contre 1.804.000(?) (Inaudible) en recettes est en déséquilibre. Un déséquilibre de 40.000 euros, mais qu'il faudrait abonder. En effet, lors de cette Assemblée Générale il nous a été signalé que la subvention FSE, serait plutôt de 20.000 euros au lieu de 90, soit au total un déséquilibre de plus de 110.000 euros.

Alors, budget prévisionnel Maison de l'emploi incomplet et budget prévisionnel Mission Locale en déséquilibre, les interrogations sont donc doubles.

Premièrement : pouvez-vous nous assurer de la prise en compte de la subvention de la Mission Locale dans le budget prévisionnel de la Maison de l'emploi ?

Deuxièmement : compte tenu du déficit du budget prévisionnel 2008 pour la Mission Locale, compte tenu néanmoins de la volonté politique qui serait menée vers les jeunes en difficulté d'emploi pour l'année 2008, nous nous interrogeons sur les mesures ou missions qui seraient amputées. Nous ne voulons pas le croire.

Donc je saisis l'occasion de cette délibération pour vous demander très simplement, solennellement, au nom du groupe socialiste de nous re-convoquer pour une Assemblée Générale Extraordinaire de la Mission Locale pour nous présenter un budget en équilibre.

**M. LE MAIRE.** -

Merci

M. REIFFERS.

**M. REIFFERS.** -

Sur les actions de l'année 2007 : je pense qu'il n'y a pas de difficultés à vous donner le compte rendu du bilan d'activité de l'année 2007.

Sur le regroupement, ou fusion : je crois qu'il n'a pas été question de fusion puisque les structures que vous avez citées obéissent à des statuts juridiques qui sont complètement différents. Comme vous l'avez dit ils ont des publics différents, donc la fusion, me semble-t-il n'est pas à l'ordre du jour.

Par contre, bien sûr ce qu'il faut faire, et nous y travaillons, c'est la coordination entre ces différentes structures. C'est la mission que Monsieur le Maire a confié à notre collègue Yohan DAVID.

Enfin sur le fait que la prestation donnée par la Maison de l'emploi à la Mission Locale n'apparaît pas dans le budget : il s'agit d'un budget qui est relativement global dans ses items. En fait, ce n'est pas une subvention, ce sont des prestations à hauteur d'un peu plus que la somme que vous avez indiquée – je laisserai le Trésorier de la Mission Locale répondre - ce qui fait que le budget de la Mission Locale sera beaucoup moins en déséquilibre que ce qui a été initialement présenté.

**M. LE MAIRE.** -

M.Yohan DAVID.

**M. YOHAN DAVID.** -

Par rapport à ce qui a été dit je tiens à réaffirmer haut et fort qu'il n'y a pas de volonté de fusions dans les structures et que ces fusions ne sont pas possibles. Des choix politiques ont été faits. Le PLIE est rattaché au CCAS - c'est un des rares ; on n'en détecte pas ailleurs en France, à notre connaissance - avec des objectifs, des missions et des garanties de fonctionnement, notamment de trésorerie, très importants auxquels nous sommes attachés.

Deuxièmement les budgets ne sont pas transposables notamment entre les Missions Locales et les Maisons de l'emploi. Les seules mairies qui ont rapproché, ça été les PLIE et les Maisons de l'emploi, mais dès la création. Pas en cours de route. Par contre rapprocher pour travailler ensemble dans un objectif d'efficience et d'avancées sur des problématiques d'accès à l'emploi pour différents publics d'âges différents et de tous les quartiers, c'est important.

Je me permets une parenthèse sur le budget de la Mission Locale. Je ne peux pas laisser dire ce qui a été dit. Lorsque la Trésorière a présenté en Assemblée Générale le budget de la Mission Locale, elle a précisé deux choses qui ont été un peu oubliées, ou du moins pas entendues.

Elle a dit que c'était un budget à 100% de dépenses, et que c'était un budget prévisionnel en termes de recettes, et que le décalage sur les recettes et les dépenses expliquait qu'il n'y avait pas un calage.

Un exemple. On parle de la Maison de l'emploi. Sur le budget de la Mission Locale il y a marqué 34.000 euros. Ça c'est les conventions signées.

Or, avant l'Assemblée Générale il y avait une convention concernant les salons sur le dernier semestre 2008 en cours de discussion à hauteur de 13 ou 18.000(?) euros en fonction du personnel Mission Locale mis à disposition. Cette convention va être validée. Donc nous allons avoir in factio 13.000 euros de plus dans le budget de fonctionnement.

Deuxième point, la Trésorière l'avait dit, mais à mots couverts, nous avons eu dans le personnel deux longs arrêts maladie. Nous savons très bien que dans les longs arrêts maladie nous ne payons pas l'intégralité des salaires, donc il y a une économie sur les salaires qui est aujourd'hui de près de 8.000 euros.

Troisième proposition faite, et ça c'est vrai qu'à l'affichage c'était une erreur, mais je l'assume totalement parce qu'il vaut mieux quand même écrire la perspective dans laquelle nous sommes, c'était de dire qu'il était hors de question de faire du déficit et de la cavalerie, mais qu'on posait les dépenses et qu'en fonction - cela a été dit très clairement - des objectifs de recettes, notamment sur le FSE, nous étions en possibilité de réagir.

Dernière chose : la Mission Locale de Bordeaux est une des rares Missions Locales qui de par les désengagements FSE - c'est en réalité des règles de calcul - n'est pas en danger parce que nous ne travaillons pas sur des fonds FEDER, nous travaillons bien sur des fonds FSE, ce qui n'est pas le cas de toutes les Missions Locales.

Donc à Bordeaux nous sommes sereins et tranquilles, il n'y a pas de problèmes budgétaires dans cette structure.

**M. LE MAIRE.** -

Mme FAYET.

**MME FAYET.** -

Tout a été dit. Juste pour confirmer les propos de Yohan DAVID. C'est-à-dire qu'en retravaillant les budgets on s'aperçoit que finalement il y a des dépenses, notamment de personnels, qui ne seront pas faites pour différentes raisons. Donc on est déjà aujourd'hui quasiment certains d'être à l'équilibre. On n'a pas besoin de repasser en Assemblée Générale. C'est le travail du Conseil d'Administration et du Bureau.

En revanche ce que je voudrais préciser c'est qu'il est interdit à une association de subventionner une autre association, donc il est hors de question, je pense que l'Etat ne l'accepterait pas, que la Maison de l'emploi finance et subventionne la Mission Locale en tant que telle.

Par contre, ce qu'on va faire c'est des actions communes, des actions partagées qui seront co-financées. Ça c'est possible. Mais que l'une vienne compenser les déficits de l'autre ce n'est pas possible. Et deuxièmement ces déficits, je pense, vont être réduits à zéro dans les mois qui viennent par une bonne gestion et un suivi au plus près de nos dépenses.

**M. LE MAIRE.** -

Bien. J'en suis tout à fait satisfait, parce que j'avais fait remarquer lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Mission Locale qu'il n'était pas de bonne méthode de présenter un budget en déficit. Donc si je comprends bien, ce déficit prévisionnel est en voie de résorption.

Sur la Maison de l'emploi, c'est une opération lourde, 1,6 ME de budget. On n'a pas encore énormément de recul. Je souhaite qu'à la fin de l'année 2008 on ait une évaluation précise des actions de la Maison de l'emploi et de ses retombées en termes d'emploi, précisément, puisque c'est son nom.

M. REIFFERS.

**M. REIFFERS.** -

Juste pour informer les membres du Conseil que le comité de pilotage et l'équipe technique d'évaluation ont été mis en place au dernier Conseil d'Administration.

**M. LE MAIRE.** -

Parfait.

Mme DESAIGUES.

**MME DESAIGUES.** -

Monsieur le Maire, je réitère solennellement ma demande qu'un budget en équilibre soit présenté pour la Mission Locale en Assemblée Générale rapidement, parce que j'entends que l'équilibre serait sur du personnel, sur une dotation FSE... etc. Ce n'est pas clair.

Pour les gens qui travaillent au sein de la Mission Locale comme pour les publics qui sont concernés par ses missions, je souhaite au nom du groupe socialiste qu'il y ait une adéquation avec le discours politique, avec l'engagement politique qui a été tenu lors de l'Assemblée Générale de la Mission Locale et le budget.

**M. LE MAIRE.** -

Ecoutez, je crois que les réponses qui ont été apportées sur ce point sont parfaitement claires. Il n'y a pas de subvention de la Maison de l'emploi vis-à-vis de la Mission Locale. Il y a en revanche des actions communes et des prestations en nature. Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement, donc l'information nécessaire sera communiquée.

M. SOLARI.

**M. SOLARI.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, c'était pour répondre à Mme DESAIGUES, puisqu'elle est très intéressée par la question du handicap étant elle-même vice-présidente des personnes handicapées à la Région.

Il faut savoir que les Rencontres Handicaps se font régulièrement au mois de septembre pour la Semaine de l'Emploi des Personnes Handicapées. Cette manifestation a été assez productive et enrichissante en même temps, puisqu'il y a eu 600 CV déposés et 50 embauches par la suite qui ont été concrétisées.

Donc ça prouve que c'est à refaire. D'ailleurs ça va se faire. Il faudrait même le faire plus souvent, ce serait important et intéressant.

**M. LE MAIRE.** -

Très bien. sur la convention Ville / Maison de l'emploi est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? (Aucun)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM. REIFFERS, MARTIN